

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

La pension au Régent consiste en argent

A. En argent, bled, vin, ou bois?

à vingt francs, deux sacs de Seigle et deux d'avoine. La Commune donne

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de -

deux chars de bois pour chauffer la chambre

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

La pension se fait par la Commune qui retire des pères et mères ce que j'ai dit au plus haut No. 14.

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

à Gopens le 11 Mars 1799.

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

missob

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Orzens

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

un village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse de Cronay, Agence d'Orzens

d. District

Dyrerdun

e. Canton

Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

0

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

0

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

0

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

on répond au No 12

55

N. 28

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence? *Les écoles voisines éloignées à demi lieue & plus sont Oppens, Biolley, Donneloyes, Gossens, Cronay, Ursins, Pully, Rueyres,*

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

Les deux plus éloignées entre elles sont à une grande lieue & demi.

I I.

I N S T R U C T I O N .

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *La lecture l'écriture l'arithmétique le chant des Psaumes*
- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle? *toute l'année à la réserve le congé des moissons*
- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage? *la Bible, le nouveau Testament le Catechisme Osterwald & celui de Berne la palette les Psaumes*
- 8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés? *très bien*
- 9°. Durée de l'école chaque jour? *huit heures, environ*
- 10°. Les enfans font-ils distribués ou classés? *ils sont distribués suivant leurs savoirs*

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

Le Pasteur faisait l'examen, & nommoit deux des aspirans, que le cy devant Seigneur d'Oppens, avoit le droit d'établir

D'Oppens

Jacques Abram Pitton

(3)

d. Son âge. *52. ans*e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il? *une fille*f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *depuis environs 19 ans*g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *A Donneloye, à Gossens, & sa vocation précédente étoit Cordonnier*h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles? *Il fait les prières publiques il conduit le Chant des Psaumes à l'église*

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

Cinquante
& en été la moitié moins

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

13°. Biens & fonds de chaque école. a. Possède-t-elle de pareils fonds? b. Quelle en est la valeur? c. Source des revenus. d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres? *non*14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *Chaque Père de famille donne à la Commune cinq batz annuellement par enfant, depuis l'âge de cinq ans*15°. Bâtiment de l'école. *Maison de Commune*a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré? *Bâtiment vieux & délabré*b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment? *Il n'y a qu'une chambre qui sert à la salle de la Commune, & pour l'école.*c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix? *l'instituteur demeure chez lui à Oppens à un quart d'heure loin*d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *la Commune*

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

*La pension Consiste a 80£ en argent
2 Sac de Seigle & 2 Sac d'avoine mesure d'yverdon
& le bois pour échauffer le fourneau de l'école*

*Elle dérive de la Commune qui retire
des particuliers ce que j'ai dit au No 14*

*Jacques Abram Litton d'Oppens
Régent à Orzens*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Orzens

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District?

e. Canton?

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

" Lomy

" c'est un village

" c'est une Commune

" Lomy

" d. Yverdon

" du Léman

" après rapprochées

" Lomy Chevrespy et Frétar fermes.

" Chevrespy est a dix minutes, Frétar a une distance pareille du lieu de l'école

*" Lomy 53
Chevrespy 3
Frétar 2*

57

A. P. 29